Commune d'USSAC

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Décision N° MA-DEC-2026-042 du 06 octobre 2026

OBJET : avenant n°3 au marché d'aménagement des villages du Vergis et de la Boulie (tranche ferme 1)

Le maire de la commune d'USSAC,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1°, L. 2194-1 2° et R. 2194-8,

Vu l'avis publié au JORF n° 0302 du 26 décembre 2025 (NOR : ECOM2530077V) relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2026 portant délégation de compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, d'un montant inférieur à 1 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché de travaux d'aménagement des villages du Vergis et de la Boulie (tranche ferme 1), notifié le 19 décembre 2025, à l'entreprise PIGNOT TP (19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE),

Considérant qu'au cours de l'exécution des travaux, des modifications du marché initial se sont révélées nécessaires, en raison d'imprévus de chantier et de la demande du maître d'ouvrage,

DÉCIDE

Article 1 : le marché initial de travaux d'aménagement des villages du Vergis et de la Boulie (tranche ferme 1) est modifié par avenant n° 03 :

- Nature des prestations supplémentaires : ajustement des quantités nécessaires à la réalisation du revêtement du chemin d'accès au bassin de rétention des eaux pluviales

- L'incidence financière de l'avenant est une **plus-value de 4 250,00 € HT** (5 100,00 € TTC)

- Montant initial du marché : 348 666,00 € HT (418 399,20 € TTC)
- Montant du marché après avenants n° 01 et n° 02 : 373 376,00 € HT (448 051,20 € TTC)

- **Nouveau montant du marché** après avenant n° 03 : 377 626,00 € HT (453 151,20 € TTC)

Publié le : 07/10/2026 09:09 (Europe/Paris)
Par : Laurent.L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/81611

Article 2 : les autres clauses du marché sont inchangées.

Article 3 : conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

Article 4 : le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de cette publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision implicite de rejet).

Décision N° MA-DEC-2026-042 du 06 octobre 2026

Certifiée exécutoire après transmission
à la Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde
et publication sous forme électronique
sur le site internet de la commune le 07 OCT. 2026

MAIRIE D'USSAC (CORREZE)

Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE

Publié le : 07/10/2026 09:09 (Europe/Paris)
Par : Laurent.L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/81611

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

avenant 03 au marché d'aménagement des villages du Vergis et de la Boulie (tranche ferme 1)

Date de transmission de l'acte :	07/10/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	07/10/2026
Numéro de l'acte :	MA-DEC-2026042 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	019-211927405-20261006-MA-DEC-2026042-AU
Date de décision :	06/10/2026
Acte transmis par :	Christine BORDAS
Nature de l'acte :	Autres
Matière de l'acte :	1. Commande Publique 1.1. Marchés publics 1.1.1. Travaux

Publié le : 07/10/2026 09:09 (Europe/Paris)
Par : Laurent.L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/81611

Publié le : 07/10/2026 09:09 (Europe/Paris)
Par : Laurent.L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/81611